

**Compte-rendu du Conseil Municipal de la commune de Semblançay**  
**Séance du 17/10/2011**

L'an deux mil onze le lundi dix-sept octobre à vingt heures quarante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur TRYSTRAM Antoine, Maire.

En présence de :

M. TRYSTRAM Antoine, Maire, Mmes : Mme BERNARD Claude, BILLON Monique, PLOU Peggy, Mme RAVISE Marie-Claude, TESSIER Monique. M : CHAUVEAU Michel, CHAZAL Augustin, M. DUBOIS Jean-Claude, DUBREUIL Patrick, FAURIE Julien, MATHIEU Jean-Michel, M. ORTILLON, Patrice, M. POULLE Jean-Bernard,

Absent(s) : Mme VIVION Fabienne, M. CHANTEBEL Dominique, PORTE-THEKIAN Laurence

Absent excusé : /

Absent(s) ayant donné procuration : BROCHERIOU Isabelle à M. MATHIEU Jean-Michel

Nombre de membres

\* Afférents au Conseil municipal : 18

\* En exercice : 14

. Votants : 15

Date de convocation : 13/10/2011

Date d'affichage : 13/10/2011

A été nommée secrétaire : Julien FAURIE

### **1. Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal**

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 09 septembre 2011.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu du 09.09.2011.

### **2. Informations diverses**

Monsieur le Maire informe les élus des décisions prises dans le cadre de sa délégation depuis le dernier conseil municipal et d'une information sur le personnel :

- Emprunt auprès de la caisse d'Épargne pour la tondeuse GRILLO
  - Durée : 5 ans
  - Taux effectif global : 3.41% par an
  - Montant : 31 000 €
  - Commission d'engagement : 300 €
  - Versement des fonds : 09/12/2011
- Personnel : Mutation professionnelle du responsable des services techniques

Le conseil municipal prend acte.

### **3. Finances - Tarifs 2012 de la salle des fêtes**

Suite à des demandes de réservation de la salle des fêtes pour l'année prochaine, le conseil municipal s'est prononcé sur les nouveaux tarifs 2012 de location de cette salle.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide d'augmenter de 5 % les tarifs de la salle des fêtes pour 2012 comme suit (arrondi au centimes d'euro inférieur) :
  - o Habitants de Semblançay Été : 231.00 €
  - o Habitants de Semblançay Hiver : 346.00 €
  - o Habitants et associations hors Semblançay Été : 577.00 €
  - o Habitants et associations hors Semblançay Hiver : 693.00 €
- Précise que les cautions restent inchangées :
  - o Caution : 330.00 €
  - o Caution ménage : 120.00 €
  - o Caution ménage soirée de la Saint Sylvestre : 240.00 €
- Dit que ces tarifs seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### **3.A Finances - Décision modificative n°8 BP 2011 : La sortie d'inventaire des trois commerces**

Dans le cadre de la levée d'option du crédit-bail de trois commerces le salon de coiffure, la boucherie et la boulangerie, Madame la Trésorière rappelle qu'il convient dorénavant de les sortir de l'inventaire en prenant la décision modificative suivante :

- R 2132 Chap040 : + 312 289,88
- D 20442 Chap 040: - 312 289,88
- D1676 : - 24 228,27
- R752 : + 24 228,27

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°8 du BP 2011.

### **3.B Finances - Décision modificative n°9 du BP 2011 : Imputation du remboursement d'emprunt auprès de la BFT**

Dans le cadre d'un remboursement d'emprunt, il convient de prendre une décision modificative de réajustement en recettes et en dépenses.

Par ailleurs, un emprunt auprès de la Caisse d'épargne (contrat n°1004028) a été imputé au compte 1641 « Emprunts » au lieu du 16441 « Emprunt assorti d'une option de tirage sur ligne de trésorerie » pour 50 000 €. De même en 2010 (mandat n°865/2010), les 484.28 € de cet emprunt ont été imputés sur le 1641 au lieu du 16441.

La décision modificative proposée au conseil est la suivante :

- 16441 + 50 500
- 16441 +175 000
- 1641 - 50 500
- 16441 - 175 000

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°9 du BP 2011.

### **3.C Finances- Demande de subvention auprès de l'ADEME et LEADER pour l'étude thermique de bâtiments communaux dont l'école élémentaire au titre du Contrat régional du Pays Loire Nature**

Dans le cadre du projet d'isolation de l'école élémentaire, il est proposé aux élus de réaliser un audit thermique global des bâtiments communaux sous l'égide de l'ADEME. Cet audit permettra non seulement de gagner en performance énergétique sur ces bâtiments, dont principalement l'école élémentaire, mais aussi d'obtenir un soutien financier de la Région et du programme européen LEADER lors de la phase travaux.

Monsieur DUBREUIL informe l'ensemble des élus d'une rencontre qui a eu lieu le 07 octobre en mairie avec les partenaires du Pays Loire Nature, l'interlocutrice du programme LEADER et le bureau d'études qui réaliserait ce conseil énergétique. Le coût prévisionnel de cette étude dénommée « Conseil d'orientation énergétique du Patrimoine » s'élève à près de 12 000 TTC comprenant une tranche ferme de l'ordre de 9 700 € TTC et une tranche conditionnelle pour le groupe scolaire de l'ordre de 2 300 €.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter une subvention de l'ADEME au meilleur taux, soit 50%, dans le cadre de la politique des Conseil d'Energétique du Patrimoine issue de la convention ADEME-Région Centre,
- à solliciter une subvention européenne du programme Leader du Pays Loire Nature au meilleur taux du coût total éligible (55%) dans sa programmation « un territoire de projets tournés vers le développement durable » au titre de l'axe 1

- « Orienter le territoire vers des projets exemplaires prenant en compte les critères du développement durable »
- de valider l'engagement de la commune dans la démarche de Conseil Energétique du patrimoine et Pré Conseil Isolation

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents de demandes de subvention, conventions et contrats auprès du programme LEADER, de la Région, du Pays, de l'ADEME et du bureau d'études réalisant le Conseil énergétique du Patrimoine et Pré Conseil Isolation pour lancer l'étude,
- sollicite au taux maximum le programme européen LEADER du Pays Loire Nature et l'ADEME,

Les Crédits nécessaires seront inscrits au BP 2012.

### **3.D Finances –Projet de développement local en faveur de l'enfance**

Madame PLOU présente au conseil un projet issu d'une étude sur la petite enfance qu'elle a mené auprès des partenaires tels que la CAF, le Conseil général, la MSA et grâce aux données des diagnostics petite-enfance commandés en 2002 et 2006 par la communauté de communes Gâtine et Choisses. Il apparaît que des besoins en garde d'enfants pour les 0 à 3 ans sont existants à Semblançay mais également dans les communes environnantes mais qu'ils n'ont actuellement pas de réponses suffisantes malgré un réseau dynamique d'assistantes maternelles. Madame PLOU précise qu'il y aurait une opportunité d'aides financières importantes de la part de la CAF si la commune s'inscrivait en 2011 dans cette démarche.

Afin de poursuivre ce projet, le conseil municipal doit autoriser Monsieur le Maire à l'accomplissement de certaines démarches, notamment la réactualisation des données des diagnostics petite-enfance, la demande d'avis des Maires des autres communes de la Communauté de Communes Gâtine et Choisse quant à leur participation à ce projet, à la recherche de subventions les plus élevées possibles auprès des partenaires.

Monsieur le Maire prend la parole pour informer que la Communauté de Communes Gâtine et Choisse peut également soutenir financièrement un projet de développement local si des habitants d'au moins trois communes membres peuvent bénéficier du projet.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité

- autorise Monsieur le Maire à solliciter les neuf communes de la communauté de communes Gâtine et Choisses pour connaître leur avis sur leur éventuelle participation à ce projet,
- autorise Monsieur le Maire à réaliser une actualisation de l'étude petite-enfance afin de déterminer la pertinence du projet par rapport aux besoins enregistrés sur la communes de Semblançay et les communes environnantes,
- autorise Monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions au meilleur taux pour ce projet auprès de la CAF, Conseil général, MSA, Etat et autres partenaires agissant en faveur de l'enfance et toutes actions qui permettront de faire évoluer ce dossier.

### **4. Intercommunalité – Modifications des statuts de la CCGC**

La Communauté de Communes Gâtine et Choisses a modifié ses statuts par délibération du conseil communautaire le 12.09.2011. Ces modifications sont annexées à la délibération.

Après délibération, Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la modification des statuts communautaires figurant en annexe.

## **Informations sur l'intercommunalité:**

### Rapport annuel 2010 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets

La Communauté de communes Gâtine et Choisilles a transmis son rapport annuel 2010 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets. Celui-ci est tenu à la disposition du public à l'accueil mairie. Ce rapport fait état d'un bilan plutôt positif du tonnage des ordures ménagères avec une sensible baisse du tonnage passant de 509,3 kg d'ordures ménagères collectées par foyer en 2009 à 494,5 kg en 2010. Les efforts de recyclage des foyers avec l'utilisation des sacs jaunes ont augmenté sensiblement avec + 16% de collecte. Les habitants améliorent donc leur geste de tri permettant au tonnage d'ordures ménagères collectées de baisser.

### Bilan d'activités 2010 de la Communauté de Communes Gâtine et Choisilles

Le bilan d'activités 2010 de la communauté expose les dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement du budget communautaire. Une partie de ce rapport fait état des dépenses effectuées par commune pour la mise en œuvre de certains services ou projets tels que le transport pour les écoles et accueils de loisirs, l'entretien de voirie, la prise en charge des contingents incendie, la gestion du service balayage de rue, les services à la population (RAM ,animations ado, intervenants musicaux, culture...) et le reversement de la contribution économique territoriale (ex TPU). Pour Semblançay en 2010, les dépenses s'élèvent à 110 252,87 € de fonctionnement et 162 106,25 € d'investissement. Ce bilan est tenu à la disposition du public à l'accueil mairie.

## **5. Rapport des commissions**

**Collège :** M. Jean-Bernard POULLE du changement de la société de transport collectif pour le ramassage des collégiens de notre secteur suite à la révision du marché public. Quelques dysfonctionnements ont été enregistrés à la rentrée. Il est également enregistré une hausse du nombre d'élèves transportés (450 élèves).

**Associations :** M. POULLE annonce qu'une réunion des associations est programmée le mercredi 19 octobre 2011. Les points de l'ordre du jour sont les suivants: le planning de la salle de sport, celui de la salle des fêtes, les nouveaux tarifs qui viennent d'être votés. Monsieur POULLE regrette le manque de visiteurs à l'exposition sur « La semaine russe » malgré la qualité de celle-ci.

**Voirie :** M. Jean-Claude DUBOIS informe que le SIEIL a achevé les travaux préparatoires à l'enfouissement des réseaux électriques de la traversée de route, rue des Tilleuls. Les travaux de voirie (bordures, tapis) pourront par conséquent être envisagés en fin d'année selon les conditions météorologiques ou en début d'année prochaine.

**Bâtiments :** M. Patrick DUBREUIL informe les élus de la poursuite des travaux dans la salle Henri Chaumet et du prochain ravalement de façade du logement social du Serrain.

**Espaces verts :** Madame Monique TESSIER annonce que la Commune de Semblançay a été classée au 4<sup>ème</sup> rang pour le concours des villages fleuris avec tous les encouragements de la société d'horticulture de Touraine.

**Faits divers :** M. Jean-Bernard POULLE tient à remercier chaleureusement l'habitante voisine de l'enclos où se trouvent les chevaux de M. BRUNET pour avoir aidé la Commune à rentrer les chevaux qui s'étaient de nouveau enfuis. Il regrette que les services de l'Etat ne soient pas plus actifs sur ce dossier.

## **6. Questions diverses**

Prochain conseil municipal le vendredi 18 novembre à 20h30 à l'espace culturel Michel Audiard.

Les questions ayant toutes été abordées, la séance est levée à 23h15.